

Portrait des TAAF

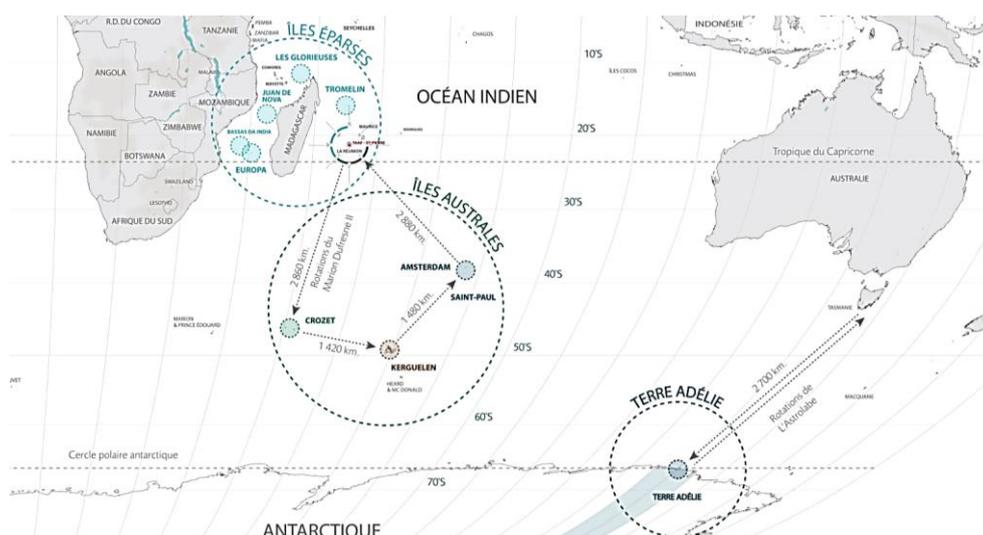
Les Terres australes et antarctiques françaises, un acteur de l'économie bleue au cœur de l'océan Indien

L'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) publie une actualisation de son « Portrait des Terres australes et antarctiques françaises ». Cette note synthétique propose un éclairage des principales caractéristiques structurelles et économiques de ces territoires. Elle dresse une vue d'ensemble de l'organisation des domaines d'excellence de cette collectivité : la biodiversité, les ressources océaniques ou encore la recherche scientifique.

Un condensé d'informations sur ces territoires uniques et encore largement préservés de l'activité humaine, à retrouver sur le site Iedom.fr

Découvertes à partir du XVI^e siècle, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont composées de trois grands ensembles géographiques : les îles Éparses, les îles Australes et la terre Adélie en Antarctique. L'isolement extrême de ces territoires contribue à préserver leur biodiversité exceptionnelle, reconnue à l'échelle internationale. Les îles Éparses, classées en réserve naturelle depuis 1975, sont devenues la 42^e zone humide d'importance internationale en intégrant la Convention de Ramsar en 2011. Le décret du 10 juin 2021 transforme le parc naturel des Glorieuses en réserve naturelle nationale pour renforcer la protection de l'archipel. La réserve naturelle nationale des Terres australes françaises est inscrite depuis juillet 2019 sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité de l'Unesco, en tant que bien naturel à la valeur universelle exceptionnelle. En Terre Adélie, le protocole de Madrid de 1991 qui complète le Traité international sur l'Antarctique fait de ce continent une « réserve naturelle consacrée à la paix et à la science ».

Lieux de référence pour la recherche scientifique, la France est le seul pays à disposer de stations scientifiques le long d'un tel gradient latitudinal dans l'océan Austral et en Antarctique. Enfin, les TAAF sont également un modèle de gestion durable de la pêche. Celle-ci est en effet hautement encadrée afin d'éviter toute surexploitation.



L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Société immatriculée au RCS Paris, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

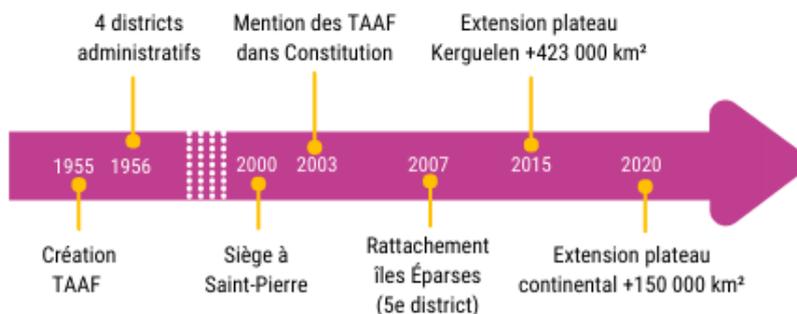
Contact presse : etudes-reunion@iedom-reunion.fr ou par tél. au 02 62 90 71 23



PORTRAIT DES TAAF

Les Terres australes et antarctiques françaises, un acteur de l'économie bleue au cœur de l'océan Indien

ORGANISATION ET CARACTÉRISTIQUES



GESTION ET BUDGET 2020

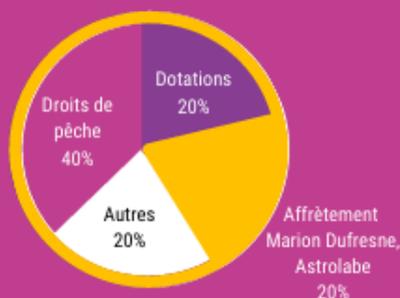


57,4 millions d'€



200 agents

RÉPARTITION DES RECETTES 2019



LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LA PÊCHE DANS LES TAAF



71 programmes scientifiques



6 pêcheries dont : légine, langouste et poisson des glaces

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



1975
Réserve naturelle des îles Éparses

2012
Parc naturel marin des Glorieuses

2021
Réserve naturelle nationale des Glorieuses



2006
Réserve naturelle nationale des Terres Australes

2019
Inscription Liste patrimoine mondiale de l'UNESCO sous le nom "Terres et mers australes françaises"



1959
Traité international sur l'Antarctique

1991
Protocole de Madrid "réserve naturelle consacrée à la paix et à la science"